



PHAXIAM THERAPEUTICS S.A.

Société anonyme au capital de 6.075.105 euros
Siège Social : 60 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon
RCS Lyon 479 560 013

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023



Cet amendement au Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 11 juin 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Conformément à l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129, le présent amendement met à jour le document d'enregistrement universel de Phaxiam Therapeutics S.A., déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2024 sous le numéro D.24-0243 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2023** ») et met à jour les rubriques nécessaires conformément à la réglementation (l' « **Amendement** »).

Une table de correspondance est fournie en annexe I de l'Amendement afin de permettre de retrouver facilement les informations incorporées par référence et celles mises à jour ou modifiées.

Des exemplaires du présent Amendement et du Document d'Enregistrement Universel 2023 sont disponibles sans frais au siège social de la Société (60 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon, France) et sur son site internet (<https://phaxiam.com/>).

L'Amendement est également disponible en version électronique sur le site de l'AMF (<https://www.amf-france.org/>).

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU GROUPE	3
1.1. APERÇU DES ACTIVITES.....	3
1.2. TABLEAU DES PRODUITS EN DEVELOPPEMENT.....	5
1.3. COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023.....	6
2. FACTEURS DE RISQUES	10
3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	16
3.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE.....	16
3.2 MODIFICATIONS DES STATUTS	18
4. ACTIONNARIAT	19
4.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	19
5. INFORMATIONS FINANCIERES	20
6. AUTRES INFORMATIONS	21
6.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2024	21
6.2 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	23
6.3 DOCUMENTS DISPONIBLES	24

NOTE

Dans l'Amendement, les termes « Phaxiam » ou la « Société » désignent la société Phaxiam Therapeutics, société anonyme dont le siège social est situé 60 Avenue Rockefeller, 69008 Lyon, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 479 560 013. La Société est identifiée sous le numéro LEI (Legal Entity Identifier) 969500U8ZZCODU8A9374.

Le numéro de téléphone du siège statutaire de la Société est le suivant : +33 4 78 74 44 38. Le terme « Groupe » désigne la Société et la société ERYTECH Pharma, Inc. dont le siège social est situé PO Box 507 Lunenburg, MA 01462 Etats-Unis, Etats-Unis d'Amérique, filiale de la Société.

L'Amendement contient par ailleurs des indications sur les objectifs ainsi que sur les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant la forme négative de ces mêmes termes, ou, encore, toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, sauf s'il en est disposé autrement au sein de l'Amendement, les informations figurant sur le site internet de la Société ne font pas partie du présent document.

AVERTISSEMENT

Les objectifs et axes de développement présentés ne sont pas des données historiques et ne doivent

pas être interprétés comme des engagements ou garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans l'Amendement pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, ce sous réserve des lois et réglementations applicables et notamment du Règlement général de l'AMF.

L'Amendement contient par ailleurs des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels il opère. Certaines de ces informations proviennent de sources externes au Groupe, qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par cette dernière.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2023 et à la section 2 du présent Amendement avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers du Groupe ou la réalisation de ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme significatifs par le Groupe pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou millions) et pourcentages présentés dans l'Amendement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans l'Amendement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

1. PRESENTATION DU GROUPE

1.1. APERÇU DES ACTIVITES

Les principales évolutions des activités de la Société depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel 2023 ont été présentées dans les communiqués de presse dont les contenus principaux sont repris ci-dessous et complètent les informations relatives à l'activité de la Société figurant aux sections 1.1 « Présentation Générale » et 1.5 « La phagothérapie pour traiter les infections bactérienne » du Document d'Enregistrement 2023 telles que résumées et mises à jour comme suit :

- **Point d'étape sur l'avancement des programmes cliniques :**

Recrutement du premier patient dans l'étude de Phase 1 dans l'endocardite infectieuse causé par le *Staphylococcus aureus*

Endocardite infectieuse (EI) : initiation d'une 2^{ème} étude clinique dans une indication ciblant les infections vitales des valves cardiaques

La Société a obtenu les autorisations de l'ANSM et du Comité d'Éthique Sud-Est II-Lyon pour lancer une étude de phase 1 (données pharmacocinétiques) dans l'endocardite infectieuse due à *S. aureus*, afin d'évaluer la sécurité de la voie d'administration intraveineuse de ses phages anti-*S. aureus*.

L'étude prévoit l'inclusion de 12 patients nécessitant le remplacement de la valve cardiaque infectée, dans 5 centres hospitaliers français. Le recrutement du premier patient dans cette étude a été annoncé le 15 avril 2024.

Les premiers résultats cliniques sont attendus pour le 3^{ème} trimestre 2024 et les résultats cliniques finaux pour le premier trimestre 2025. S'ils sont positifs, ces résultats pourraient permettre à la Société (i) d'accélérer le développement clinique dans cette indication et (ii) d'utiliser la voie d'administration intraveineuse pour d'autres indications nécessitant cette voie d'administration, comme la bactériémie.

Programme Escherichia coli (E.coli) : étude de phase 1 pharmacocinétique

Comme annoncé par la Société dans le communiqué de presse du 15 mai 2024, elle a reçu la validation de l'ANSM (Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) pour initier cette étude clinique en France, sous réserve des financements disponibles.

Études cliniques complémentaires financées par des instituts de recherche

Les études réalisées dans le cadre des essais sponsorisés par des investigateurs (*IST - Investigator-Sponsored Trials*) au sein de deux hôpitaux universitaires français avec les phages de PHAXIAM, sont l'occasion pour PHAXIAM d'apporter potentiellement des données cliniques de preuves de concept supplémentaires dans d'autres indications à forte valeur ajoutée :

- une étude de phase 2 dans l'ulcère du pied diabétique (UDP) au sein des Hôpitaux de Nîmes cible les infections de l'UDP dues à une infection mono-bactérienne à *S. aureus* ; et
- une étude de phase 2 dans les infections complexes des voies respiratoires (ICVR) menée par l'hôpital de la Pitié Salpêtrière à Paris cible les infections pulmonaires nosocomiales dues à

Pseudomonas aeruginosa, notamment chez les patients atteints de pneumopathies acquises sous ventilation mécanique (PAV), un problème de plus en plus préoccupant en milieu hospitalier.

Etude PhagOS

La Société envisage de continuer de travailler sur le développement de l'étude PhagOS, en fonction de ses ressources financières et de sa stratégie opérationnelle.

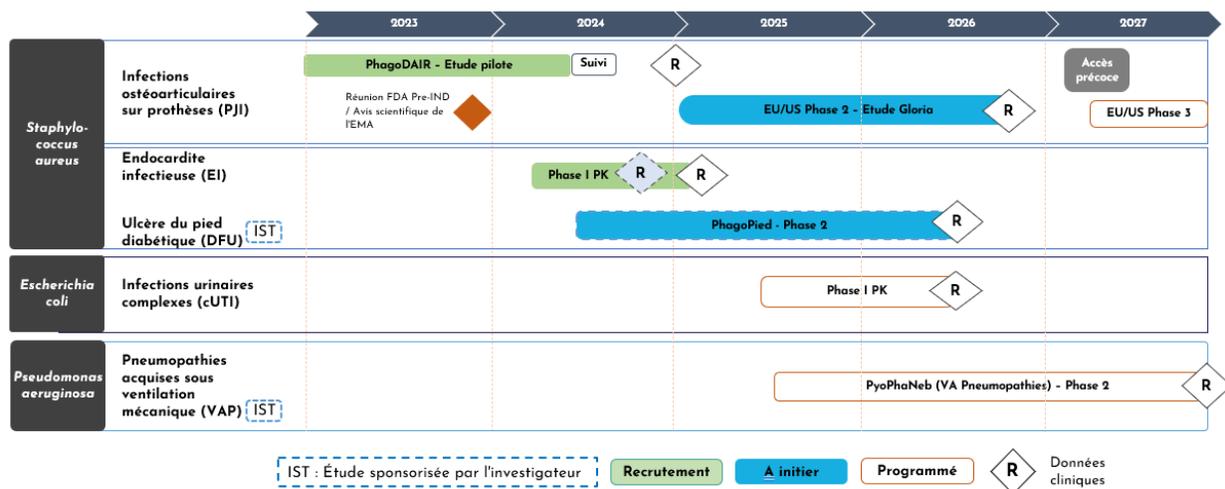
Le Tableau 1 « Aperçu de toutes les études cliniques en cours et prévues avec les phages PHAXIAM » présenté en section 1.5 « La phagothérapie pour traiter les infections bactérienne » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est mis à jour comme suit :

Étude (espèces bactériennes)	Numéro de l'étude	Design général	Nombre de patients	Date de début	Programme de traitement	Comparaison	Critère d'évaluation principal	Statut	Zone géographique
PhagoDAIR I (<i>S.aureus</i>)	PP-SA-001 / 2021-004469-11	Phase II Pilote non comparative chez les patients souffrant de PJI tardive de la hanche et du genou due à <i>S.aureus</i> avec indication de DAIR et SAT	64	Juin 2022	Intra articulaire Administration unique pendant le DAIR	Placebo	Contrôle clinique de l'infection à la semaine 12	En cours (pas de données disponibles)	France, Espagne, Pays-Bas, Allemagne
Endocardite (<i>S.aureus</i>)	PP-SA-002 2023-505413-25-00	Phase I Étude de pharmacocinétique et d'innocuité chez des patients atteints d'endocardite à <i>S.aureus</i> nécessitant une intervention chirurgicale	12	Avril 2024	Une à deux injections en intraveineuse quotidiennes pendant 2 à 4 jours	NA	Concentration de phages dans la valve réséquée prélevée pendant l'opération. Sécurité	Approuvé Premier patient recruté attendu au 1 ^{er} trimestre 2024	France
eUTI (<i>E.coli</i>)	PP-EC-001	Phase I Étude de pharmacocinétique et sécurité chez les patients souffrant d'infections urinaires récurrentes à <i>E.coli</i> dues à une vessie neurogène	36		Une à trois fois administration locale dans la vessie par auto-cathétérisme	NA	Étude de pharmacocinétique des phages dans l'urine. Sécurité	Soumis en janvier 2024	France
PhagoPIED (<i>S.aureus</i>)	PHRC-N/2015/AS-01 2022-500541-24-00	Phase I/II Étude contrôlée en double aveugle chez des patients souffrant d'un ulcère du pied diabétique dû à <i>S.aureus</i>	60		Solution topique par pansements une fois par semaine pendant 3 semaines	Placebo	Surface de la plaie	Approuvé 4 ^{ème} trimestre 2023 Premier patient recruté attendu au 2 ^{ème} trimestre 2024	France

PyoPhaNeb (<i>P.aeruginosa</i>)	APHP22281 9	Phase II/III Étude contrôlée en double aveugle chez des patients atteints de VAP due à <i>P.aeruginosa</i>	184		Nebulisation D1-D3-D5	Placebo	Proportion de patients vivants et guéris à J28 et sans récurrence de Pa-VAP après l'épisode initial	À soumettre au 4 ^{ème} trimestre 2024	France
Nouvelle étude PJI (<i>S.aureus</i>)	En attente	Phase II Étude contrôlée en double aveugle chez des patients souffrant de PJI de la hanche et du genou dues à <i>S.aureus</i> et nécessitant un DAIR	100		Administration intra-articulaire pendant l'opération et une et deux semaines après l'opération	Placebo	Taux de patients présentant un échec thérapeutique dû à <i>S.aureus</i> au mois 6	À soumettre au 2 ^{ème} trimestre 2024	France, Allemagne, Espagne, Angleterre, Pays-Bas, Etats-Unis

1.2. TABLEAU DES PRODUITS EN DEVELOPPEMENT

La section 1.4 « Tableau des produits en développement » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est mise à jour comme suit :



N.B : La phase « Recrutement » désigne la période où l'étude clinique est lancée et le recrutement des patients est en cours. La phase « à initier » désigne la période où les autorisation réglementaire restent à obtenir et/ou la période où le recrutement de patients reste à initier.

Tel qu'indiqué dans les communiqués de presse du 20 mars 2024 et du 15 mai 2024 et dans la présentation aux investisseurs, la Société a annoncé des décalages de publication des résultats cliniques intermédiaires et finaux qui s'expliquent notamment par la complexité de la mise en œuvre de l'étude dans les sites

cliniques et la difficulté à inclure des patients à ce stade expérimental. La Société envisage d'augmenter le nombre de sites prévus initialement pour réduire ce décalage. Les principales étapes attendues sont désormais les suivantes :

- *Etude PhagoDAIR* : la Société envisage désormais de déposer une demande d'essai clinique (CTA) auprès de l'EMA et de la FDA au 3^{ème} trimestre 2024, pour une approbation au 4^{ème} trimestre 2024 afin d'initier le recrutement des patients au 1^{er} trimestre 2025.
- *Etude endocardite infectieuse (EI)* : la Société a récemment initié le lancement d'une étude de phase 1 (données pharmacocinétiques) ciblant les endocardites infectieuses due à *S. aureus*. Les premiers résultats cliniques sont désormais attendus pour le troisième trimestre 2024.

1.3. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Depuis la date du présent Amendement, la Société a publié les communiqués de presse suivants, disponibles sur son site internet (lien : <https://phaxiam.com/newsroom/>) :

- **Communiqué de presse du 15 avril 2024**

PHAXIAM Therapeutics annonce le recrutement du premier patient dans l'étude de phase 1 dans l'endocardite infectieuse causée par le *Staphylococcus aureus*

- **L'étude prévoit l'inclusion de 12 patients dans 5 centres cliniques français**
- **Les premiers résultats sont attendus au 3^{ème} trimestre 2024**
- **Cette étude permet d'évaluer l'administration intraveineuse des phages, particulièrement adaptée pour adresser des indications à très forts enjeux médicaux**

Lyon (France) et Cambridge (MA, US), le 15 avril 2024 – 7h30 CEST – PHAXIAM Therapeutics (Nasdaq & Euronext : FR0011471135), annonce aujourd'hui l'inclusion du 1^{er} patient de l'essai clinique de phase 1 dans l'endocardite infectieuse provoquée par le *Staphylococcus aureus* (*S. aureus*).

L'endocardite est une infection de l'endocarde (paroi interne du cœur) et des valves, généralement provoquée par des bactéries. Celle-ci peut entraîner une insuffisance cardiaque, des lésions valvulaires cardiaques et des accidents vasculaires cérébraux. Elle demeure l'une des maladies cardiaques les plus mortelles, avec un taux de décès de 30 à 40%. Principale cause de l'endocardite infectieuse, *S. aureus*, est responsable d'environ 30%¹ des cas. Son traitement implique une prise d'antibiotiques, parfois associée à une intervention chirurgicale pour réparer les dommages causés aux valves cardiaques. Compte tenu de l'augmentation de l'incidence et de la mortalité de l'endocardite due à *S. aureus* dans le contexte de l'antibiorésistance croissante, le développement de thérapies innovantes est devenu une nécessité, afin de contrôler et réduire le taux de mortalité des endocardites infectieuses

¹ *Selton-Suty C., Célard M., Le Moing V., et al. Preeminence of Staphylococcus aureus in infective endocarditis: a 1-year population-based survey. Clin Infect Dis 2012; 54 : 1230-9.*

Le protocole de l'étude multicentrique de phase 1 de PHAXIAM dans cette indication a reçu les approbations nécessaires de l'ANSM et du CPP Sud-Est II-Lyon. L'étude prévoit l'inclusion de 12 patients nécessitant le remplacement de la valve cardiaque infectée, dans 5 centres hospitaliers français (Hôpital Henri Mondor à Créteil, Hôpital Bichat-Claude Bernard à Paris, CHU de Nantes et CHRU de Nancy, La Pitié-Salpêtrière à Paris).

Le premier patient a été recruté à l'hôpital Henri Mondor par les équipes du Professeur Pascal Lim, principal investigateur de l'étude. Les patients seront traités pendant 2 à 4 jours avec la combinaison de 2 phages anti-*S. aureus*, administrés par voie intraveineuse 1 ou 2 fois par jour, jusqu'au jour de la chirurgie. L'objectif primaire de l'étude est de vérifier la sécurité de l'administration des phages de PHAXIAM par voie intraveineuse, d'étudier leur pharmacocinétique dans le sang et de mesurer leur concentration dans la valve réséquée lors de la chirurgie.

Ces données, très importantes pour PHAXIAM et plus largement pour le développement de la phagothérapie, permettront de définir le schéma d'administration optimal par injection intraveineuse et serviront également aux futures études d'efficacité de la phagothérapie dans des indications utilisant cette voie d'administration. Les premiers résultats de l'étude sont attendus au 3^{ème} trimestre 2024.

Pr. Pascal Lim, Chef des soins intensifs cardiaques à l'Hôpital Henri Mondor et principal investigateur de l'étude, commente : « *Le traitement de l'endocardite infectieuse liée à S. aureus présente de nombreux défis et nous sommes ravis de participer à cette étude qui évaluera pour la première fois la phagothérapie dans cette pathologie dont la mortalité reste élevée. Nous espérons ainsi contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients qui se trouvent souvent dans une impasse thérapeutique.* »

Thibaut du Fayet, Directeur Général de PHAXIAM, conclut : « *L'inclusion du premier patient de l'étude de phase 1 dans l'endocardite infectieuse est une étape majeure dans notre stratégie de développement, qui vise à mettre la phagothérapie au service de patients souffrant de pathologies à fort besoin médical. Les résultats préliminaires de cette étude, prévus pour le T3 2024, permettront d'analyser la tolérance et les premiers signaux d'efficacité du mode d'administration par voie intraveineuse de nos phages anti-S. aureus dans une indication où la réduction de la mortalité, atteignant encore 30 à 40%, constitue un enjeu essentiel. Nous sommes impatients d'obtenir ces données, qui, en cas de résultats positifs, nous procureront un avantage compétitif déterminant et ouvriront la voie à l'utilisation de ce mode d'administration pour nos phages dans d'autres indications présentant d'importants besoins médicaux non adressés, tels que la bactériémie.* »

- **Communiqué de presse du 15 mai 2024 :**

PHAXIAM Therapeutics fait le point sur ses activités et publie l'information financière du premier trimestre 2024

- **Accélération des développements cliniques en vue du déploiement de la stratégie de PHAXIAM, visant à créer un leader mondial de la phagothérapie dans des indications à forte valeur ajoutée**
- **Trésorerie et équivalents de trésorerie de 5,8 millions d'euros au 31 mars 2024**

Lyon (France) et Cambridge (MA, US), le 15 mai 2024 – 17h45 CEST – PHAXIAM Therapeutics (Euronext : PHXM ; FR0011471135) société biopharmaceutique qui développe des traitements innovants contre les infections bactériennes sévères et résistantes, fait le point sur ses activités et publie l'information financière du premier trimestre 2024.

Thibaut du Fayet, Directeur Général de PHAXIAM Therapeutics, déclare : « Près d'un an après la création de PHAXIAM, la société est en bonne voie pour devenir un acteur majeur de la phagothérapie ciblant les infections bactériennes les plus sévères. Nous avons recentré avec succès notre stratégie de développement clinique dans des indications à fort besoin médical, principalement pour offrir une alternative thérapeutique aux patients atteints d'infections sévères et résistantes à *Staphylococcus aureus*, souvent associées à un taux de mortalité élevé et à un fort impact sur les budgets de santé.

Cela se manifeste tout particulièrement dans le domaine des infections ostéoarticulaires sur prothèses, pour lesquelles PHAXIAM prévoit de renforcer sa position compétitive au travers d'une première étude mondiale de phase 2. Nous avons également initié, il y a quelques semaines, une étude unique de phase 1 ciblant les endocardites infectieuses.

Au-delà de ces deux études cliniques stratégiques, notre plateforme technologique et notre savoir-faire nous permettent d'évaluer nos phages dans d'autres indications, telles que l'ulcère du pied diabétique causé par *S. aureus*, et potentiellement par la suite, les infections urinaires sévères causées par *E. coli*, renforçant ainsi notre ambition de développer un portefeuille unique de thérapies innovantes pour les patients pour qui les traitements antibiotiques traditionnels ont échoué. »

FAITS MARQUANTS

a) Progrès significatifs dans le programme *Staphylococcus aureus* (*S. aureus*)

- **Infections ostéoarticulaires sur prothèses (PJI)**
 - PHAXIAM accélère le développement clinique dans l'indication PJI au travers de la préparation active de l'étude mondiale de phase 2 de preuve de concept (POC).
 - Cette étude a pour objectif d'être une étude multicentrique, randomisée, en double aveugle et devrait inclure 100 patients en Europe et aux États-Unis.
 - PHAXIAM confirme son objectif de déposer une demande d'essai clinique (CTA) auprès de l'EMA et de la FDA au 3^{ème} trimestre 2024, afin d'initier le recrutement des patients début 2025.
 - La Société entend capitaliser sur les signaux d'activité prometteurs issus des traitements compassionnels en vie réelle et sur les enseignements précieux tirés de l'étude pilote PhagoDAIR, dont les résultats devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2024.
- **Endocardite infectieuse (EI)**
 - PHAXIAM a récemment initié le lancement d'une étude de phase 1 (données pharmacocinétiques) ciblant les endocardites infectieuses due à *S. aureus*, sa deuxième étude clinique sponsorisée, afin d'évaluer la sécurité de la voie d'administration intraveineuse pour ses phages anti-*S. aureus*.
 - Les premiers résultats cliniques sont attendus pour le troisième trimestre 2024.

b) Etudes cliniques complémentaires confirmant la versatilité et la robustesse de la plateforme de phagothérapie de PHAXIAM

- **Ulcère du pied diabétique (UDP) : étude de phase 2 (POC), financée par un institut de recherche (PHRC)**
 - Cette étude clinique cible les infections de l'UDP dues à une infection mono-bactérienne due à *S. aureus* chez 60 patients diabétiques, qui seront recrutés dans 10 hôpitaux français.
- **Programme *Escherichia coli* (*E. coli*) : étude de phase 1 pharmacocinétique**
 - Cette étude clinique cible les patients pour qui les traitements antibiotiques traditionnels ont échoué dans le cas d'infections complexes mono-bactériennes à *E. coli* des voies urinaires dues à une vessie neurogène.
 - PHAXIAM a reçu la validation de l'ANSM (Agence Nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) pour initier cette étude clinique en France, sous réserve des financements disponibles.

Ces études cliniques complémentaires sont l'opportunité de recueillir des données cliniques POC supplémentaires dans d'autres indications à forte valeur ajoutée.

INFORMATION FINANCIÈRE DU T1 2024

Au 31 mars 2024, PHAXIAM disposait d'une trésorerie totale de 5,8 M€, contre 10,5 M€ au 31 décembre 2023. La diminution de 4,5 M€ du niveau de trésorerie au cours du premier trimestre 2024 témoigne des activités de R&D et réglementaires de l'équipe nouvellement intégrée de PHAXIAM afin renforcer le développement du portefeuille de la Société, principalement dans le cadre de son programme *S. aureus*.

La position de trésorerie actuelle permet de financer les programmes de PHAXIAM et les dépenses d'exploitation jusqu'en août 2024. La Société travaille actuellement au renforcement de sa structure financière afin de soutenir ses activités de développement clinique.

PRINCIPALES ACTUALITÉS ET ÉTAPES ATTENDUES AU COURS DES 12 PROCHAINS MOIS

- Données pharmacocinétiques préliminaires de l'étude de phase 1 dans l'EI (3^{ème} trimestre 2024)
- Approbation de l'étude de phase 2 mondiale dans les PJI (4^{ème} trimestre 2024)
- Données cliniques de l'étude pilote PhagoDAIR dans les PJI (fin 2024)
- Lancement de l'étude de phase 2 mondiale dans les PJI (1^{er} trimestre 2025)

CALENDRIER FINANCIER

- **Assemblée Générale des actionnaires** : le 28 juin 2024
- **Point sur l'activité et l'information financière du 2^{ème} trimestre 2024** : le 25 septembre 2024

2. FACTEURS DE RISQUES

Les titres, l'évaluation et l'ordre des facteurs de risque décrits au chapitre 2 « Facteurs de Risque » du Document d'Enregistrement Universel 2023 sont modifiés comme suit :

Facteurs de risque	Probabilité de survenance Élevée Moyenne Faible	Ampleur de l'impact négatif Critique Élevée Modérée Faible
2.1. RISQUES STRATÉGIQUES		
2.1.1. Risque que des solutions concurrentes directes ou indirectes pourraient freiner le développement de la Société ou rendre obsolète ses produits.	Moyenne	Élevée
2.1.2. Risque lié à la perte de collaborateurs clefs et à l'impossibilité d'attirer de nouvelles personnes qualifiées.	Moyenne	Élevée
2.1.3 Risque lié à l'intégration et à la réalisation des synergies liées à la fusion	Faible	Élevée
2.1.4. Risque lié à l'échec de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique.	Moyenne	Modérée
2.2. RISQUES OPÉRATIONNELS		
2.2.1. Risque que les essais cliniques réalisés par la Société pourraient être retardés ou ne pas aboutir (ces deux hypothèses pouvant entraîner des coûts supplémentaires).	Elevé	Critique
2.2.2. Risque que la production des produits-candidats dans le cadre des essais cliniques et, dans le futur, des médicaments de la Société pourrait ne pas être réalisée dans les délais et/ou quantité suffisants.	Moyenne	Critique
2.2.3. Risque lié au succès commercial des produits de la Société qui n'est pas garanti.	Moyenne	Critique
2.2.4. Risque lié à l'absence d'organisation de vente, de commercialisation et de distribution au sein de la Société qui ne peut garantir qu'elle sera en mesure de signer des contrats de partenariat permettant de commercialiser efficacement les produits qu'elle développe.	Moyenne	Élevée
2.2.5 Risque de dépendance vis-à-vis de sous-traitants et de ses partenaires clés.	Faible	Élevée
2.3. RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES		
2.3.1. Risques liés à l'environnement réglementaire		
2.3.1.1. <i>Risque lié à la commercialisation des produits-candidats de la Société qui est subordonnée à l'obtention des autorisations préalables auprès des autorités administratives compétentes.</i>	Élevée	Critique
2.3.1.2. <i>Risque lié au maintien et à la mise en conformité de la Société avec de nouvelles réglementations qui pourrait s'avérer longue et coûteuse et aux conditions de commercialisation qui pourraient devenir moins avantageuses.</i>	Moyenne	Élevée
2.3.1.3. <i>Risque lié à l'inclusion des biotechnologies dans la liste des technologies critiques soumises à la procédure de contrôle des investissements étrangers</i>	Élevée	Modérée
2.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle		
2.3.2.1. <i>Risque que la Société ne puisse garantir la propriété intellectuelle liée aux technologies qui appartiennent à des tiers et qu'elle utilise.</i>	Moyenne	Critique

2.3.2.2. <i>Risque que des employés, consultants ou autres tiers puissent faire valoir des droits de propriété sur les inventions que la Société développe et utilisent ses informations confidentielles et/ou son savoir-faire.</i>	Faible	Critique
2.3.2.3. <i>Risque lié aux droits de propriété intellectuelle que la Société ne cherchera pas à protéger dans le monde entier et il se peut qu'elle ne soit pas en mesure de faire respecter ces droits dans les pays où elle tente de les protéger.</i>	Moyenne	Élevée
2.3.2.4. <i>Risque lié à l'incertitude de la protection offerte par le droit des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle.</i>	Moyenne	Modérée
2.3.3. <i>Risque lié aux conditions de détermination du prix et du taux de remboursement des produits de la Société qui pourraient nuire au succès commercial de la Société.</i>	Moyenne	Critique
2.3.4. <i>Risque lié à la responsabilité de la Société et/ou de sa filiale qui peut être engagée en cas de dommage généré par l'un de ses produits.</i>	Moyenne	Élevée
2.4. RISQUES FINANCIERS		
2.4.1. Risque lié au besoin du Groupe de renforcer substantiellement ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires pour poursuivre son activité.	Élevée	Critique
2.4.2. Risque lié à l'historique de pertes d'exploitation du Groupe qui sont susceptibles de perdurer et à la possibilité que le Groupe n'atteigne jamais la rentabilité.	Élevée	Élevée
2.4.3. Risque lié à la dilution des actionnaires	Élevée	Élevée
2.4.4. Risque de volatilité des actions de la Société	Élevée	Élevée
2.4.5. Risque lié à la mise en place d'un financement en obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)	Élevée	Élevée
2.4.6. Risque de change euro-dollar.	Moyenne	Modérée
2.4.7. Risques liés à la potentielle perte de financement étant donné le dispositif fiscal CIR	Moyenne	Modérée

Le facteur de risque 2.2.2 « Risque que les essais cliniques réalisés par la Société pourraient être retardés ou ne pas aboutir (ces deux hypothèses pouvant entraîner des coûts supplémentaires) » (tel que renommé et renuméroté par le présent Amendement) du Document d'Enregistrement Universel 2023 est mis à jour comme suit :

La Société mène plusieurs programmes précliniques et cliniques ayant pour objectif le développement et la commercialisation de nouveaux traitements contre plusieurs maladies bactériologiques particulièrement répandues et sujettes à l'antibiorésistance : *Staphylococcus aureus*, *Pseudomonas aeruginosa* et *Escherichia coli*.

La conduite de ces études précliniques et cliniques vise à démontrer la sécurité et l'efficacité d'un produit candidat afin d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à sa commercialisation. Ces études représentent des coûts élevés. La tendance de ces dépenses pourrait évoluer à la hausse avec le développement de la Société et la multiplication des produits candidats développés par la Société.

Si les résultats de ces études ne sont pas satisfaisants ou concluants, la Société peut être amenée à devoir choisir entre l'abandon du programme, entraînant la perte de l'investissement en temps et en argent correspondant, ou sa poursuite, sans garantie que les dépenses supplémentaires ainsi engagées permettent d'aboutir.

Les coûts de recherche et développement encourus par la Société se sont respectivement élevés à 45 100 k€,

19 907 k€ et 10 910k€ au cours des exercices 2021 (Erytech), 2022 et 2023.

De nombreux facteurs sont susceptibles d’avoir un effet significatif défavorable sur le déroulement des essais cliniques de la Société :

- la thérapie par bactériophages, bien que fortement utilisée en Europe de l'Est, reste une approche innovante en Occident où l'option thérapeutique principale est l'antibiothérapie, de sorte que la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de satisfaire aux exigences fixées par les autorités réglementaires ou recruter un nombre suffisant de patients pour réaliser les essais cliniques lui permettant de démontrer l'efficacité et la sécurité de ses candidats bactériophages
- le recrutement des patients aux essais pourrait être affecté par de nombreux facteurs, notamment : la taille de la population de patients et la procédure pour les identifier, les critères d'éligibilité et d'exclusion aux essais cliniques, les risques et bénéfices perçus des produits candidats de la Société, la gravité de la maladie étudiée, la proximité et l'accessibilité des sites d'essais cliniques, la capacité d'obtenir et de garder le consentement des patients, l'abandon de patients avant la fin de l'essai clinique, les pratiques médicales des patients ou encore la capacité à contrôler de façon adéquate les patients pendant et après le traitement. En outre, dans les pays étrangers, notamment aux États-Unis où la Société opère, de nombreux autres facteurs entrent en jeu, tels que la difficulté d'établir et de gérer les relations avec les *Contract Research Organizations* ou « CROs » et les médecins, les différents standards de conduite des essais cliniques, l'incapacité à trouver les consultants, médecins et partenaires locaux qualifiés et la possibilité d'avoir à respecter plusieurs droits étrangers, standards médicaux et exigences réglementaires (comme la réglementation des produits pharmaceutiques et de biotechnologie et le traitement). Si le recrutement des patients aux essais présentait des difficultés, cela pourrait avoir pour effet de retarder le début de l'étude, allonger sa durée, limiter sa portée en raison du faible nombre de patients ; ou empêcher la Société de terminer un essai clinique. A titre d'illustration, la Société a annoncé des décalages de publication des résultats cliniques intermédiaires et finaux. Dans l'étude GLORIA la Société envisage désormais de déposer une demande d'essai clinique (CTA) auprès de l'EMA et de la FDA au 3^{ème} trimestre 2024, pour une approbation au 4^{ème} trimestre 2024 afin d'initier le recrutement des patients au 1^{er} trimestre 2025.

Dans l'étude dans l'*endocardite infectieuse (EI)* , les premiers résultats cliniques sont désormais attendus pour le troisième trimestre 2024.

- les patients inclus dans l'essai peuvent, à tout moment et sans avoir à se justifier, interrompre leur participation ; si trop de patients se retiraient, l'étude pourrait être interrompue pour non faisabilité ;
- des difficultés d'approvisionnement en matières premières impactant la production des lots cliniques pourraient retarder ou interrompre un essai clinique en cours ou projeté ;
- des résultats négatifs en Phase 1 pourraient conduire à l'abandon du programme d'essais ; et lors des phases ultérieures, des problèmes de tolérance et de sécurité ou des effets secondaires nocifs pourraient se manifester et retarder ou interrompre les essais ;

- les patients pourraient être exposés à des risques imprévus et graves ou de non efficacité clinique (perte de chance). Des décès et d'autres événements indésirables pourraient se produire pendant un essai clinique en raison de problèmes médicaux, pouvant être liés ou non au traitement faisant l'objet de l'essai, et imposer à la Société de retarder ou interrompre l'essai ; et
- le résultat des essais cliniques est imprévisible et comporte un risque important d'échec. Aucune garantie ne peut être donnée quant aux résultats positifs des études précliniques et cliniques. Les résultats favorables lors d'études précliniques et d'essais cliniques préliminaires ne sont pas toujours confirmés pendant les essais cliniques ultérieurs. Les résultats des essais cliniques peuvent différer en fonction des critères de recrutement et des combinaisons avec d'autres traitements. Si les essais cliniques de la Société ne parvenaient pas à démontrer un profil de sécurité satisfaisant et une efficacité suffisante auprès de l'EMA, de la FDA et/ou d'autres autorités de santé, la Société pourrait devoir investir des fonds et du temps additionnel pour parachever leur développement et même ne pas parvenir à terminer le développement ou assurer la commercialisation de ces produits candidats.

De nombreuses sociétés du secteur pharmaceutique, y compris celles disposant de ressources et d'une expérience significative, ont ainsi connu des échecs importants dans le cadre d'essais cliniques de phase 3 et à d'autres étapes du développement clinique, alors qu'elles avaient obtenu des résultats prometteurs lors d'essais cliniques antérieurs. Des résultats positifs dans un essai clinique et/ou l'obtention d'une AMM d'un produit dans une indication donnée peuvent ne pas être suffisants pour obtenir une AMM dans cette indication et ne préjugent pas de l'efficacité, de la sécurité d'emploi et de l'obtention d'une AMM pour une autre indication, même si celle-ci peut être connexe ou reliée par un rationnel scientifique. Les données précliniques et cliniques sont souvent sujettes à diverses interprétations et analyses et de nombreuses sociétés qui pensaient que leurs produits candidats avaient obtenu des résultats satisfaisants dans les études précliniques et cliniques n'ont toutefois pas réussi à obtenir l'approbation de la FDA ou de l'EMA.

Ces différents facteurs pourraient entraîner un retard ou stopper les essais précliniques et cliniques de la Société, ce qui aurait un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

Le facteur de risque 2.4.1 « Le Groupe aura besoin de renforcer substantiellement ses fonds propres ou de recourir à des financements complémentaires pour poursuivre son activité » est fusionné avec le facteur de risque 2.4.3 « Les actionnaires de la Société pourraient être dilués » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est mis à jour comme suit :

Le Groupe est structurellement déficitaire depuis sa création. Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités opérationnelles du Groupe sont de 56,8 millions d'euros en 2021, 31,8 millions d'euros en 2022 et 24,4 millions d'euros en 2023 (voir la section 5.2.2.1 du Document d'Enregistrement Universel pour plus d'informations). Au 31 mars 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont estimés à 5,8 millions d'euros, contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La Société atteste que, de son point de vue, à la date du présent Amendement, son fonds de roulement net n'est pas suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois. Au 31 mars 2024, la trésorerie

et les équivalents de trésorerie sont estimés à 5,8 millions d'euros, contre 10,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 et 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette trésorerie permet au Groupe de poursuivre ses activités jusqu'au mois d'août 2024. La Société estime que son besoin de financement pour couvrir ses investissements sur les 12 prochains mois, est d'environ 17 à 20 millions d'euros. En conséquence, la trésorerie et les équivalents de trésorerie actuels de la Société ne sont pas suffisants pour couvrir ses besoins d'exploitation pendant les 12 prochains mois au minimum.

Ces événements et conditions font qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de la Société à poursuivre son activité au-delà de son horizon de trésorerie. Par conséquent, elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société évalue diverses sources de financement, parmi lesquelles l'émission d'instruments de capitaux propres et/ou de nouvelles dettes ou des accords de partenariat pour continuer à financer les opérations de la Société au-delà de son horizon de liquidité. Si la Société ne parvenait pas à trouver des financements, elle serait pourrait être amenée à modifier considérablement des plans d'exploitations.

La capacité de la Société à trouver des financements à court-terme dépendra des conditions financières et économiques et de la volonté des investisseurs ou des prêteurs à accorder des financements, la Société pourrait être dans l'incapacité de trouver des financements à court-terme à des conditions favorable ou ne pas du tout parvenir à trouver des financements à court-terme, en particulier compte tenu notamment de l'environnement généralement défavorable pour le financement des entreprises du secteur des biotechnologies. En outre, la forte volatilité des marchés financiers a eu, et pourrait continuer à avoir, un impact négatif sur le prix de ses actions ordinaires, et pourrait avoir un impact négatif sur sa capacité à lever des fonds supplémentaires. Le fait que la Société soit susceptible de ne pas être en mesure de poursuivre ses activités peut entraver sa capacité à tirer parti d'éventuelles opportunités stratégiques ou à exercer ses activités. Si la Société n'est pas en mesure de lever des capitaux lorsque cela est nécessaire ou à des conditions favorables, elle pourrait être contrainte de retarder, de réduire ou d'éliminer ses programmes de recherche et de développement ou tout effort de commercialisation futur, ou de cesser toute activité, et ses actionnaires pourraient perdre tout ou partie de leur investissement dans la Société.

Financement par le renforcement de ses fonds propres

Le Groupe a historiquement financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres sous forme d'augmentations de capital et d'émissions d'obligations convertibles en actions (dont le Contrat OCABSA). Les augmentations de capital liées réalisées jusqu'à la date du Document d'Enregistrement Universel, dont notamment l'introduction en bourse sur Euronext Paris en mai 2013 et l'introduction en bourse sur le Nasdaq en novembre 2017 ont permis au Groupe de renforcer ses fonds propres. Le Groupe a perçu un total brut de 353,3 millions d'euros au titre de ces tours de financement successifs (*voir la section 5.1 du Document d'Enregistrement Universel*).

Le financement par endettement, dans la mesure où il serait disponible, pourrait par ailleurs comprendre des conditions restrictives pour la Société et ses actionnaires et nécessiter la constitution de sûretés sur ses actifs clefs. De plus, les financements sous forme d'endettements financiers viendraient dégrader la structure financière de la Société. Enfin, la Société pourrait devoir accorder des licences sur ses technologies à des partenaires ou des tiers, ou conclure de nouveaux accords de collaboration à des conditions moins favorables pour elle que celles qu'elle aurait pu obtenir dans un contexte différent.

En outre, la recherche de financements supplémentaires pourrait détourner la direction de ses activités courantes, ce qui pourrait limiter sa capacité à développer et commercialiser ses produits candidats.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Recours à des financements publics

Le Groupe a également eu recours à des financements publics. La Société a notamment perçu, depuis sa création jusqu'à la date du Document d'Enregistrement Universel, 2,4 millions d'euros de subventions non remboursables et 5,0 millions d'euros d'avances conditionnées dans le cadre du contrat de collaboration avec Bpifrance. Ce programme est terminé suite à l'échec de l'essai clinique TRYBECA1 et de la plateforme ERYCAPS. Pherecydes (fusionnée avec PHAXIAM en juin 2023) a perçu de Bpifrance, pour le programme Phagoslin une avance remboursable d'un million d'euros, dont 0,3 million d'euros restant à rembourser et pour le programme Phagogram une subvention de 0,2 million d'euros et une avance remboursable de 0,1 million d'euros.

Les actionnaires de la Société pourraient être dilués

Dans l'hypothèse où la Société lèverait de nouveaux capitaux par émission d'actions nouvelles, la participation de ses actionnaires pourrait être diluée.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, employés et administrateurs, le Groupe a émis et attribué des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, des actions gratuites et des options (stock-options) et des actions assorties de bons de souscription d'actions (ABSA) (voir la section 4.6.6.2 du Document d'Enregistrement Universel 2023).

A la date du présent Amendement, un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société détiendrait 0,91% du capital social en cas d'exercice de tous les instruments dilutifs attribués et non encore exercés et l'émission potentielle d'actions liées au contrat OCABSA, et aux ABSA sur la base d'un cours de bourse de 2,87€ (cours de bourse de clôture la veille de la date du Document d'Enregistrement Universel). Cette estimation tient compte du nombre maximum d'actions pouvant être émises en cas d'exercice des BSA en circulation étant précisé que cette estimation, supérieure au seuil réglementaire de 20%, nécessiterait des autorisations supplémentaires.

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants, administrateurs et employés et afin d'attirer des capitaux supplémentaires, la Société pourrait procéder à des attributions ou émissions complémentaires d'actions ou autres instruments financiers donnant accès au capital pouvant entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires actuels et futurs de la Société.

3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

La section 3.1.1.2.2.2 « Composition du Conseil d'administration » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est mise à jour comme suit :

Sous réserve de la ratification de la nouvelle nomination lors de la prochaine assemblée générale, le Conseil d'administration sera composé comme suit :

Nom, prénom, nationalité, fonction, âge, adresse	1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat	Adm indépendant (1)	Comité d'audit	Comité de Stratégie Clinique	Comité des Rémunérations et Nomination	Expérience des administrateurs
Didier Hoch Français Président du Conseil d'administration 68 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Cooptation lors du Conseil d'administration du 15 mai 2023 ratifiée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2023	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	Non	NA	NA	NA	L'expérience des administrateurs est présentée dans la section 3.1.1.2.3 du Document d'Enregistrement Universel
Gil Beyen Belge Administrateur 62 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Assemblée Générale du 2 avril 2013 (celui-ci ayant été Président du Conseil de surveillance depuis 2012)	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Non	Membre	NA	NA	
Go Capital Représentée par Leila Nicolas Française Administrateur 43 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Cooptation lors du Conseil d'administration du 15 mai 2023 ratifiée par l'Assemblée Générale du 23 juin 2023	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Non	Membre	NA	Membre	
Philippe Archinard Français Administrateur 64 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Assemblée Générale du 2 avril 2013 (Membre du Conseil de surveillance depuis 2005)	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Oui	Membre	Membre	Membre et Président	
Hilde Windels BV représentée par Hilde Windels Belge Administrateur, 58 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Assemblée Générale du 27 juin 2017	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	Oui	Membre et Président	NA	Membre	
Robert Sebbag Français Administrateur 73 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Assemblée Générale du 23 juin 2023	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	Oui	NA	Membre	NA	

Nom, prénom, nationalité, fonction, âge, adresse	1 ^{ère} nomination	Échéance du mandat	Adm indépendant (1)	Comité d'audit	Comité de Stratégie Clinique	Comité des Rémunérations et Nomination	Expérience des administrateurs
Guy Rigaud Français Censeur 77 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Conseil d'administration du 23 juin 2023	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Non	NA	NA	NA	
Bpifrance Investissement Représenté par Olivier Martinez Français Censeur 53 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Nomination lors du Conseil administration du 10 juin 2024	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.	Non	Non	Non	Non	
Valérie Faillat Française Administratrice 58 ans 60, av. Rockefeller 69008 Lyon	Cooptation lors du Conseil administration du 29 mai 2024 soumise à la ratification par la prochaine assemblée générale	Assemblée Générale ordinaire statuant en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.	Oui	Non	Non	Non	

La section 3.1.1.2.2.3 « Expérience des organes d'administration et de direction » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est complété du paragraphe suivant :

Valérie Faillat, administratrice

Madame Valérie FAILLAT apporte à la Société une expérience de plus de 30 ans notamment dans les affaires réglementaires et les sujets liés à l'accès aux soins et médicaments. Elle a occupé des fonctions de directrice exécutive expérimentée au sein d'organisations à but lucratif (laboratoires pharmaceutiques), et de divisions bâties sur le modèle de l'entrepreneuriat social ou philanthropiques. Madame Faillat a travaillé également sur les questions d'égalité des chances (genre), d'inclusion (réfugiés, migrants...), d'adaptation au changement climatique (maladies émergentes), ou d'économie circulaire (Kits4Life) et a dirigé avec succès des projets internationaux de développement et d'enregistrement de médicaments incluant la préqualification OMS et des stratégies d'optimisation et d'accélération (médicaments orphelins, *patent for humanity*, *priority review voucher*...). Madame Faillat est diplômée d'un doctorat en pharmacie à l'Université de Montpellier en France.

Bpifrance Investissement, représenté par Monsieur Olivier Martinez, censeur

Monsieur Olivier Martinez est Directeur d'Investissements Senior au sein de Bpifrance. Avant cela, Monsieur Martinez a été Directeur d'Investissements chez CDC Entreprises (2010-2013) et Partner de Bioam Gestion (2000-2010). Auparavant, il a travaillé pour le groupe Sciences de la vie de Gemini Consulting (Cap Gemini). Monsieur Martinez est ancien élève de l'École Normale Supérieure et détient un Doctorat en biologie cellulaire de l'Université Paris XI et un MBA du Collège des Ingénieurs.

La section 3.1.1.2.5.1. « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration » est mise à jour comme suit :

Le règlement intérieur de la Société sera modifié pour tenir compte notamment de la nouvelle composition du Conseil d'administration telle que précisée ci-dessus. Le nouveau règlement intérieur sera disponible sur le site Internet de la Société.

Le paragraphe suivant est inséré à la suite du tableau relatif à Monsieur Gil Beyen au sein de la section 3.1.2.1.1. « Éléments de la rémunération versée en 2023 ou attribuée au titre de ce même exercice aux dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires (vote « ex post » spécifique) »:

A titre de précision, la partie de la rémunération de Monsieur Gil Beyen versée en dollars au titre de son contrat de travail avec la filiale américaine de la Société n'est pas soumise à la procédure de « *Say on pay* » et ne fait pas l'objet par conséquent d'un vote de l'assemblée générale des actionnaires.

3.2 MODIFICATIONS DES STATUTS

Sous réserve du vote de l'assemblée générale du 28 juin 2024, il est prévu de modifier les statuts comme suit :

- nomination d'un administrateur référent ;
- suppression de la fonction de Vice-Président du Conseil ;
- modification des conditions de nomination des Censeurs ;
- modification de la limite d'âge du Directeur Général ;
- modification des règles de limitation de cumul des mandats ;
- remplacement la référence au terme « *Comité d'entreprise* » par le terme « *Comité social et économique* » ; et
- mise à jour les statuts des nouvelles dispositions légales relatives aux capitaux propres devenus inférieur à la moitié du capital social.

4. ACTIONNARIAT

4.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La section 4.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du Document d'Enregistrement Universel 2023 est mise à jour comme suit :

La répartition du capital social et des droits de vote à la date de l'Amendement est la suivante :

Actionnaires	Base non diluée			Base diluée		
	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Management et salariés	7 248	0,12%	0,14%	352 672	5,26%	5,17%
<i>Thibaut du Fayet</i>	5 486	0,09%	0,09%	47 457	0,71%	0,69%
<i>Eric Soyer</i>	626	0,01%	0,02%	32 031	0,48%	0,48%
<i>Jérôme Bailly</i>	379	0,01%	0,01%	18 580	0,28%	0,28%
<i>Autres salariés</i>	757	0,01%	0,02%	254 604	3,79%	3,72%
Membres du CA	447 420	7,36%	7,21%	596 084	8,88%	8,71%
<i>Ouest Ventures III (Go Capital)⁽¹⁾</i>	445 906	7,34%	7,16%	450 906	6,72%	6,57%
<i>Gil Beyen</i>	484	0,01%	0,02%	52 096	0,78%	0,77%
<i>Philippe Archinard</i>	1 030	0,02%	0,03%	6 030	0,09%	0,10%
<i>Didier Hoch</i>	-	0,00%	0,00%	73 302	1,09%	1,07%
<i>Robert Sebbag</i>	-	0,00%	0,00%	8 750	0,13%	0,13%
<i>Hilde Windels BV</i>	-	0,00%	0,00%	5 000	0,07%	0,07%
AURIGA BIOSEEDS⁽¹⁾	651 883	10,73%	10,47%	651 883	9,72%	9,50%
AURIGA PARTNER⁽¹⁾	101 821	1,68%	3,27%	101 821	1,52%	2,97%
POOL GUY RIGAUD⁽¹⁾	217 365	3,58%	3,49%	217 365	3,24%	3,17%
Other shareholders	257 508	4,24%	4,89%	367 650	5,48%	6,03%
Actions auto-détenues	249	0,00%	0,00%	249	0,00%	0,00%
SOUS-TOTAL NOMINATIF	1 683 494	27,71%	29,47%	2 287 724	34,10%	35,55%
Tikehau Investment Management⁽²⁾	471 777	7,77%	7,58%	471 777	7,03%	6,88%
Akkadian Partners⁽²⁾	205 695	3,39%	3,30%	205 695	3,07%	3,00%
Flottant	3 714 139	61,14%	59,65%	3 744 442	55,81%	54,57%
SOUS-TOTAL PORTEUR	4 391 611	72,29%	70,53%	4 421 914	65,90%	64,45%
Total	6 075 105	100,00%	100,00%	6 709 638	100,00%	100,00%

(1) Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles: (i) Go Capital (FPCI Ouest Ventures III) détient en sus 29 700 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 7,83% et à 7,64% de droits de vote (ii) Auriga Partners (FPCI Auriga IV Bioseeds) détient en sus 41 250 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 11,41% et à 11,13% de droits de vote (iii) Auriga Partners (FPCI Auriga Venture III) détient en sus 12 931 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 1,89% et à 3,48% de droits de vote et (iv) le Pool Guy Rigaud détient en sus 7 576 actions au porteur, portant sa détention totale d'actions à 3,70% et à 3,61% de droits de vote.

(2) Sur la base des dernières déclarations de franchissement de seuils et des informations disponibles.

5. INFORMATIONS FINANCIERES

Le 15 mai 2024, la Société a publié un communiqué de presse présentant notamment sa position de trésorerie au 31 mars 2024 :

INFORMATION FINANCIÈRE DU T1 2024

Au 31 mars 2024, PHAXIAM disposait d'une trésorerie totale de 5,8 M€, contre 10,5 M€ au 31 décembre 2023. La diminution de 4,5 M€ du niveau de trésorerie au cours du premier trimestre 2024 témoigne des activités de R&D et réglementaires de l'équipe nouvellement intégrée de PHAXIAM afin renforcer le développement du portefeuille de la Société, principalement dans le cadre de son programme *S. aureus*.

La position de trésorerie au 31 mars 2024 permet de financer les programmes de PHAXIAM et les dépenses d'exploitation jusqu'en août 2024. La Société travaille actuellement au renforcement de sa structure financière afin de soutenir ses activités de développement clinique.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2024

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société se réunira le 28 juin 2024. Tous les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés sur le site internet de la Société (<https://phaxiam.com/>).

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant :

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023
3. Affectation du résultat de l'exercice
4. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés
5. Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
6. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Gil BEYEN, Directeur Général jusqu'au 23 juin 2023
7. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Jean-Paul KRESS, Président du Conseil d'administration jusqu'au 23 juin 2023
8. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Thibaut DU FAYET, Directeur Général à compter du 23 juin 2023
9. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à Monsieur Didier HOCH, Président du Conseil d'administration à compter du 23 juin 2023
10. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux
11. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs
12. Approbation du règlement du plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions adopté par le Conseil d'administration le 14 novembre 2023
13. Ratification de la nomination par cooptation de Madame Valérie FAILLAT en remplacement d'un administrateur démissionnaire
14. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

15. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société
16. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
17. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et droit de priorité de souscription facultatif, par offre au public autre que les offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
18. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre immédiatement ou à terme par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier
19. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite prévue par les lois et règlements en vigueur au moment de l'émission
20. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre
21. Délégation de compétence au Conseil d'administration, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le capital au profit de catégories de personnes
22. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
23. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
24. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes
25. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne du groupe Phaxiam Therapeutics, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
26. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de mandataires sociaux ou de salariés de la Société ou de sociétés liées

27. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, aux mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe Phaxiam Therapeutics, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions émises du fait de la levée d'options de souscription
28. Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions autonomes avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des mandataires sociaux et salariés de la Société ou de sociétés du groupe Phaxiam Therapeutics
29. Modifications statutaires relatives à la nomination d'un administrateur référent ; fonction de vice-président ; nomination des censeurs ; limite d'âge du directeur général ; cumul des mandats ; suppression de la référence au comité d'entreprise ; capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social
30. Pouvoirs pour formalités

6.2 PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

6.2.1 RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

Monsieur Thibaut Du Fayet, Directeur Général de la Société

6.2.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'AMENDEMENT

« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'Enregistrement Universel 2023 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Lyon, le 11 2024
Monsieur Thibaut du Fayet,
Directeur Général

6.2.3 RESPONSABLES DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Thibaut du Fayet Directeur Général et Monsieur Eric Soyer, Directeur Général Délégué et Directeur Financier et Directeur des Opérations

Tel : +33 4 78 74 44 38

Fax : +33 4 78 75 56 29

E-mail : thibaut.dufayet@phaxiam.com / eric.soyer@phaxiam.com

6.3 DOCUMENTS DISPONIBLES

Pendant la durée de validité de l'Amendement, les documents suivants peuvent, le cas échéant être consultés sur le site internet de la Société) :

- les statuts de la Société ; et
- le Document d'Enregistrement Universel 2023.

TABLE DE CONCORDANCE

La table de concordance ci-dessous indique les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) n°2019/980 en date du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du Document d'Enregistrement Universel 2023 et du présent Amendement et où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

TABLE DE CONCORDANCE

Annexe I du Règlement délégué (UE) n°2019/980		Document d'enregistrement universel	Amendement
1.	Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Identité des personnes responsables	Section 6.2.1 page 325	Section 6.2.1 page 23
1.2	Déclaration des personnes responsables	Section 6.2.2 page 325	Section 6.2.2 et 6.2.3 page 23
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	NA	
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	NA	
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Page de garde	Page de garde
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Identité des contrôleurs légaux	Section 6.3 page 325	
2.2	Changement éventuel	Section 6.3 page 325	
3.	Facteurs de risques	Chapitre 2 page 60	Section 2 pages 10 à15
4.	Informations concernant l'émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	Note, page 4	
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	Note, page 4	
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	Section 6.1.1 page 323	
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	Note introductive page 4 Sections 6.1.1 page 323, section 6.1.2 page 323	
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	Section 1.3 page 10, section 1.4 page 12, section 1.5 page 13 et section 1.6 page 19	
5.1.1	<i>Nature des opérations</i>	<i>Section 1.3 page 10, section 1.4 page 12, section 1.5 page 13 et section 1.6 page 19</i>	<i>Sections 1.1, 1.2 et 1.3 pages 3 à 9</i>
5.1.2	<i>Nouveaux produits et services</i>	<i>NA</i>	
5.2	Principaux marchés	Section 1.8 page 20	

TABLE DE CONCORDANCE

5.3	Événements importants	Section 1.1 page 6	Sections 1.1, 1.2 et 1.3 pages
5.4	Stratégie et objectifs	Section 1.2 page 9	
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	Section 1.10 page 23	
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	Section 1.11 page 24 et section 2.1.2 page 62	
5.7	Investissements		
5.7.1	<i>Investissements importants réalisés</i>	Section 1.12 page 26	
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement</i>	Section 1.12 page 26	
5.7.3	<i>Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital</i>	Section 3.1.1.2.7 page 98	
5.7.4	<i>Questions environnementales</i>	Section 1.13.2 page 31	
6.	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du Groupe	Section 6.1.4 page 323	
6.2	Liste des filiales importantes	Section 6.1.4 page 323	
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	Section 5.1 page 183	
7.2	Résultats d'exploitation	Section 5.1 page 183	
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux	Section 5.2.1 page 192	
8.2	Flux de trésorerie	Section 5.2.2 page 194	
8.3	Besoins de financement et structure de	Section 5.2.3 page 196	
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	Section 5.2.4 page 196	
8.5	Sources de financement attendues	Section 5.2.5 page 196	
9.	Environnement réglementaire	Section 1.14 page 35	
10.	Information sur les tendances	Section 5.3.7 page 313	
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	Section 5.3.8 page 314	
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Informations concernant les membres	Section 3.1.1.2 page 85	Section 3 pages 16 à 11
12.2	Conflits d'intérêts	Section 3.1.1.2.4 page 91	
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunération versées et avantages en nature	Section 3.1.2.1 page 105	Section 3 pages 16 à 11

TABLE DE CONCORDANCE

13.2	Provisions pour pensions et retraites	Section 3.1.2.1.3 page 113, section 3.1.2.2 page 132	
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		Section 3 pages 16 à 11
14.1	Date d'expiration des mandats	Section 3.1.1.2.2 page 85	
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	Section 3.1.1.2.4 page 91	
14.3	Informations sur les comités d'audit et le comité de rémunération	Section 3.1.1.2.5 page 91	
14.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	Section 3.1.1.1 page 84	
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	NA	
15.	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	Section 1.13.1 page 27	
15.2	Participations et stock-options	Section 4.1 page 164 et section 3.1.2.1 page 105	
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	NA	
16.	Principaux actionnaires		Section 4.1 page 19
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social à la date du document d'enregistrement	Section 4.1 page 164	
16.2	Existence de droits de vote différents	Section 4.3 page 166	
16.3	Contrôle direct ou indirect	Section 4.4 page 169	
16.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Section 4.4.3 page 170	
17.	Transactions avec des parties liées	Section 3.2 page 142	
18.	Informations financières concernant le l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	Section 5.1 page 183, section 5.3.1 page 197 et section 5.3.3 page 275	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	Section 5 page 20

TABLE DE CONCORDANCE

18.3	Audit des informations financières annuelles	Section 5.3.2 page 262 et section 5.3.4 page 307	
18.4	Informations financières pro forma	Section 5.3.3 page 267	
18.5	Politique de distribution de dividendes	Section 5.3.9.2 page 314	
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	Section 5.5 page 322	
18.7	Changement significatif de la situation	Section 5.3.6 page 312	
19.	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social		
19.1.1	<i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées</i>	Section 4.6.1 page 173	
19.1.2	<i>Informations relatives aux actions non représentatives du capital</i>	NA	
19.1.3	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur</i>	Section 4.6.4 page 174	
19.1.4	<i>Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	Section 4.6.6 page 175	
19.1.5	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	Section 4.6.7 page 179	
19.1.6	<i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options</i>	NA	
19.1.7	<i>Historique du capital social</i>	Section 4.6.9 page 180	
19.2	Actes constitutifs et statuts		
19.2.1	<i>Registre et objet social</i>	Section 6.1.5 page 324	
19.2.2	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i>	Section 4.5 page 170	

TABLE DE CONCORDANCE

19.2.3	<i>Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</i>	Section 4.4 page 169	
20.	Contrats importants	Section 1.9 page 20	
21.	Documents disponibles	Section 6.4 page 327	Section 6.3 page 24